



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

PV du 24 février 2026

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Tirage du club qualifié pour les 8^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal :

- DIAMANT FUTSAL 1 se déplace à GOAL FUTSAL CLUB 1 (NEUVILLE SUR SAONE) le 14/03/2026 à 15h00

CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.
Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 15/02/2026

Match n° 54990866 * ST CHERON ES 1 / BVE FUTSAL 3

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 03/03/2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

- Match n° 54990807 – ST CHERON ES 1 / 830 FUTSAL 1 du 08/02/2026

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 12/02/2026 ayant dit match perdu pour erreur administrative au club de ST CHERON :

ST CHERON ES 1 : (0 pt, 0 but)

830 FUTSAL 1 : (3 pts, 0 but)

- Match n° 54990870 – ORSAY BURES FC 1 / 830 FUTSAL 1 du 11/02/2026

Reprise du dossier.

La Commission la reporte la rencontre au 11/03/2026.

- Match n° 54990816 – ORSAY BURES FC 1 / BVE FUTSAL 3 du 18/02/2026

TI FMI.

Courriel d'ORSAY BURES FC.

Courriel la Mairie d'ORSAY en date du 18/02/2026 à 17h10.

Courrier de la Mairie d'ORSAY reçu par courriel le 19/02/2026.

Courriel des 2 arbitres. Remerciements.

La Commission reporte la rencontre au 06/05/2026.

- Match n° 54990849 – ULIS FUTSAL 1 / EPINAY 91 FC 1 du 28/02/2026

Demande d'EPINAY 91 FC de changement de date via Footclubs.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (2 matchs samedi 28/02/2026 et dimanche 01/03/2026).

La Commission reporte la rencontre au 11/04/2026.



- Match n° 54990787 – PIMENT NOIR 2 / REDS MENNECY FUTSAL 1 remis au 06/03/2026

Reprise du dossier.

En raison d'un match de Coupe de l'Essonne Futsal le 07/03/2026 pour REDS MENNECY, la Commission reporte la rencontre au 24/04/2026.

- Match n° 54990878 – MYA FUTSAL 2 / ST CHERON ES 1 du 30/03/2026

En raison de 2 matchs le dimanche 29/03/2026 et le lundi 30/03/2026 pour ST CHERON ES, la Commission reporte la rencontre au 13/04/2026.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Le tour de cadrage avant ¼ de finale se jouera dans la semaine **du 02 au 08/03/2026**.

Les ¼ de finale se joueront dans la semaine **du 30/03 au 05/04/2026**.

Les ½ finales se joueront dans la semaine **du 27/04 au 03/05/2026**.

Rappel tirage tour de cadrage avant ¼ de finale (semaine du 02 au 08/03/2026) :

1 - VILLABE ETS 1 / REDS MENNECY FUTSAL 1

Rappel tirage ¼ de finale (semaine du 30/03 au 05/04/2026) :

1 - CROSNE FUTSAL 1 / BVE FUTSAL 1

2 - VILLABE ETS 1 ou REDS MENNECY FUTSAL 1 / EPINAY 91 FC 1

3 - MYA FUTSAL 1 / ST CHERON ES 1

4 – DIAMANT FUTSAL 3 / 830 FUTSAL 1

Rappel :

Sont exemptés du tirage, les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Futsal et en Coupe de Paris Futsal.

En cas d'engagement de plusieurs équipes en Coupe de Paris, la première équipe éliminée entrera en Coupe de l'Essonne, même si l'équipe engagée en Coupe Nationale de Futsal est qualifiée pour cette compétition. (Article 4.2 du règlement de la Coupe de l'Essonne Futsal Seniors).

A partir des quarts de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en Coupes Nationale Futsal et L.P.I.F.F devront présenter une équipe.



- Match n° 55492248 – VILLABE ETS 1 / REDS MENNECY FUTSAL 1 du 02/03/2026

Demande de VILLABE ETS de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de REDS MENNECY FUTSAL.

Accord de la Commission pour jouer le 07/03/2026 à 20h00.

Prochaine réunion le mardi 3 mars 2026